

**COMPTE RENDU REUNION
DU 08/02/2023 A 20H30**

Présents : Mme PROSPER Michèle, M. SAINT GUIRONS Joël, Mme MALLET Martine, M. POCHEZ Jean-Yves, Mme DUSSEAU Frédérique, M. MAMIQUE Florent, M. DUPAYA Frédéric, Mme DUCAMP Delphine, Mme POUTOIRE Nathalie, M. DARRICARRERE Olivier et M. Olivier LABE.

Absent(e)s excusé(e)s : M. LABEDADE Eric

Pouvoirs : M. LABEDADE Eric a donné pouvoir à M. SAINT GUIRONS Joël

Mme le Maire, Michèle PROSPER, désigne Florent MAMIQUE, secrétaire de séance.

1- Approbation et signature du CR du 11/01/2023 :

Mme le Maire demande s'il y a des remarques à formuler concernant le compte-rendu de la séance du 11.01.2023.

Aucune n'est formulée.

Il est procédé au vote.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- Délibération Compte De Gestion 2022 :

Délibération D2022-03 : Examen et vote du Compte de Gestion 2022 - Commune

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice. (voir ANNEXE Etat II-1 et II-2)

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Maire se retire au moment du vote.

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Vote, à 11 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 1 Abstention, le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice ;

- Déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3- Délibérations Compte Administratif 2022:

Délibération D2023-04 : Vote du Compte Administratif 2022 Commune

Jean-Yves POCHEZ, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal l'exécution du Budget principal de la Commune de Carcarès-Sainte-Croix.

Le Compte Administratif se solde comme suit :

Investissement

Dépenses	Prévu :	174 826,64
	Réalisé :	48 855,55
	Reste à réaliser :	81 640,79

Recettes	Prévu :	174 826,64
	Réalisé :	36 077,89
	Reste à réaliser :	90 003,19

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	530 736,70
	Réalisé :	336 632,30
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	530 736,70
	Réalisé :	566 926,51
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 12 777,66
Fonctionnement :	230 294,21
Résultat global :	217 516,55

Le Maire se retire au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à 11 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 1 Abstention, le compte administratif 2022 de la commune.

Délibération D2022-05 : Affectation des résultats 2022 Commune

Vu le vote du Compte Administratif 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

- un excédent de fonctionnement de :	57 597,51
- un excédent reporté de 2021 :	172 696,70
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	230 294,21

- un déficit d'investissement de :	12 777,66
- un excédent des restes à réaliser de :	8 362,40
Soit un besoin de financement de :	4 415,26

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT	230 294,21
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	4 415,26
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	225 878,95
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	12 777,66

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 Abstention, l'affectation des résultats de l'exercice 2022 comme proposé ci-dessus.

4- Budget Primitif 2023 :

Une réunion de travail de la commission communale des finances est prévue avant mi-mars pour finaliser le BP2023 et le soumettre au vote lors du prochain Conseil Municipal.

Délibération D2023-06 : Subventions 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter pour les subventions suivantes :

FOYER DES JEUNES	2 000 €
ACCA Paye l'électricité	1 000 €
ASSOCIATION DES AMIS DE SAINTE CROIX	400 €
ASSOCIATION DES AMIS DES EGLISES ANCIENNES	50 €
CLUB DES 2 CLOCHERS	500 €
COMITE KERMESSE	160 €
INTER ASSOCIATION	160 €
PST OMNISPORT	300 €

TELETHON	100 €
CENTRE DE LOISIRS : TARTAS période des vacances scolaire	16 €
Mercredi après-midi période scolaire	10 €
MEILHAN la journée	12 €
l'après-midi	6 €
(participation par jour et par enfant de Carcarès-Sainte-Croix)	
COLLEGIENS :	35 €
(participation pour un seul voyage scolaire par an par élève de Carcarès-Sainte-Croix)	
RESTAURANTS DU COEUR (sur article 6713)	145 €
SECOURS CATHOLIQUE :	160 €
DON DU SANG	160 €

La dépense sera inscrite au Budget Primitif 2023.

5- Lotissement des Palombes :

Délibération D2022-07 : Examen et vote du Compte de Gestion 2022 - lotissement des Palombes

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice. (voir ANNEXE Etat II-1 et II-2)

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Vote, à 11 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 1 Abstention, le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice ;
- Déclare que le compte de gestion du lotissement des Palombes dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération D2023-08 : Vote du Compte Administratif 2022 – lotissement des Palombes

Jean-Yves POCHEZ, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal l'exécution du Budget principal de la Commune de Carcarès-Sainte-Croix.

Le Compte Administratif se solde comme suit :

Investissement

Dépenses	Prévu :	465 745,00
	Réalisé :	5 734,00
	Reste à réaliser :	00,00
Recettes	Prévu :	465 745,00
	Réalisé :	200 000,00
	Reste à réaliser :	00,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	465 745,00
	Réalisé :	5 734,00
	Reste à réaliser :	00,00
Recettes	Prévu :	465 745,00
	Réalisé :	5 734,00
	Reste à réaliser :	00,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	194 266,00
Fonctionnement :	00,00
Résultat global :	194 266,00

Le Maire se retire au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à 11 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 1 Abstention, le compte administratif 2022 du lotissement des Palombes.

Délibération D2022-09 : Affectation des résultats 2022 Lotissement des Palombes

Vu le vote du Compte Administratif 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

- un déficit de fonctionnement de :	0.00
- un déficit reporté de 2021 :	0.00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	0.00
- un excédent d'investissement de :	194 266,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un excédent de financement de :	194 266,00

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : DEFICIT	0.00
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	0.00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	194 266,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 Abstention, l'affectation des résultats de l'exercice 2022 comme proposé ci-dessus.

6- Projet City Parc :

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'après visite de plusieurs communes pour comparer différents styles de city stade en compagnie de ses adjoints, et après étude des divers devis reçus d'entreprises, c'est la proposition de l'entreprise GROUPE SAE qui a retenu leur attention.

Une étude du projet global de city parc (city stade, aire de jeux pour enfants, aire de pique-nique, etc...) tenant compte du profil du terrain et du PLUi a également été établie.

Délibération D2022-10 : DETR 2023

Considérant le projet d'aménagement d'un city parc et la nécessité pour ce projet de procéder à la création d'un city stade, Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis reçus de la société GROUPE SAE : Réalisation d'une plateforme et d'un city stade

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de retenir le devis de l'entreprise GROUPE SAE pour un montant TOTAL de 98 700€ HT soit 118 440,00€ TTC, composé comme suit :

HT 48 700,00 € (plateforme en béton poreux), TVA 20% 9 740,00 € ; TTC 58 440,00 €

HT 41 000,00 € (fourniture et pose d'un city stade) TVA 20% 8 200,00 € ; TTC 49 200,00 €

HT 9 000,00 € (fourniture et pose d'un gazon synthétique) TVA 20% 1 800,00 € ; TTC 10 800,00 €

- de solliciter la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la réalisation de ces travaux selon le plan de financement prévisionnel ci-après :

Dépenses HT relatives aux travaux de réalisation d'une plateforme et d'un city stade :

Article 2313/op. 2201 : 98 700,00 €

- DETR : (40% de 98 700 € HT) 39 480,00 €

- Part de la commune de Carcarès-Ste-Croix (fonds libre) 59 220,00 €

-d'autoriser Madame le Maire à solliciter la DETR relative au financement d'une partie de la dépense.

- d'autoriser Mme le Maire à signer et à effectuer toutes les formalités inhérentes à cette opération.

7-Informations diverses :

- Forêt et DFCI : point fait par Joël SAINT-GUIRONS

Devis reçus de l'ONF pour les forêts, entreprise FAURE pour l'élagage de 17 chênes au Sourbé (4 080€) et l'Arbre à pain pour le parc derrière l'école (2 600€).

Travaux de nettoyage faits sur les parcelles L202 (bord 2x2 voies) et B162 partie, avec replantation des pins par l'ONF sur la parcelle B162 partie.

- Parc photovoltaïque : la clôture grillagée a été installée.

Fin de la séance à 23h15.

Michèle PROSPER	Joël SAINT-GUIRONS	Martine MALLET	Jean-Yves POCHEZ	Olivier DARRICARRERE
Delphine DUCAMP	Frédéric DUPAYA	Frédérique DUSSEAU	Eric LABEDADE	Olivier LABE
Florent MAMIQUE	Nathalie POUTOIRE			